

Questions orales

• (1440)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, il est exact que nous attendions le rapport du directeur général des élections pour voir les recommandations qu'il ferait. J'ai déjà discuté avec lui du mandat que l'on pourrait envisager. Nous sommes en train de préciser ce mandat et j'espère pouvoir en discuter très prochainement avec mes collègues d'en face.

Je tiens à répéter que le directeur général des élections a dit que 85 p. 100 des problèmes auraient pu être évités si le projet de loi C-79 avait été adopté. Les partis d'opposition ont refusé de s'associer au gouvernement sur cette question. . .

M. Gauthier: Faux. C'est vous le gouvernement.

M. Mazankowski: . . . et ils en portent la responsabilité.

M. Gauthier: Vous aviez 211 députés.

* * *

REVENU CANADA**LA DÉDUCTIBILITÉ DES PAIEMENTS CLANDESTINS**

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Hier, son ministre des Finances nous a mis au défi de lui indiquer une seule mesure fiscale qui pourrait être supprimée afin d'éviter certaines compressions des dépenses dans le budget qui sera présenté la semaine prochaine.

Voici un exemplaire d'une circulaire du ministère du Revenu national datée de janvier 1986. Le ministère permet aux particuliers et aux sociétés de déduire de leur revenu imposable certains pots-de-vin et certaines commissions occultes.

D'ailleurs, voici ce que dit cette circulaire à l'article 5: «Une dépense sans pièce justificative, que l'on pourrait qualifier de paiement clandestin, n'est pas déductible à moins que les conditions suivantes soient respectées, à savoir: a) le nom du destinataire est indiqué et b) la dépense a été effectuée ou engagée dans le but de gagner un revenu et le montant de la déduction réclamée est raisonnable dans les circonstances».

Le premier ministre pourrait-il nous expliquer comment il se fait que les paiements clandestins, les commissions occultes et les pots-de-vin sont encore déductibles de l'impôt sous un gouvernement conservateur? Pourrait-il nous dire pourquoi il n'a pas mis un terme à

cette mesure scandaleuse de son parti après quatre ans au pouvoir?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je ne sais pas du tout quel document nous cite le député. Permettez-moi de le rassurer, et je sais qu'il s'en va traverser le parquet. . .

Des voix: Règlement.

M. Jelinek: Une bonne façon de se présenter à la direction d'un parti.

Que le député sache bien que depuis cinq ans, le gouvernement prend toutes les mesures nécessaires pour rendre notre régime fiscal plus juste envers tout le monde. La preuve, le nombre record de déclarations d'impôt qui nous sont parvenues jusqu'ici. Je lui rappelle que les Canadiens sont mieux traités maintenant grâce à la réforme fiscale qu'ils ne l'étaient auparavant.

Quoi qu'il en soit, si je peux mettre la main sur cette circulaire discutable, je serai très heureux de l'étudier afin de pouvoir dire de quoi il retourne au juste.

M. Nystrom: Monsieur le Président, cette circulaire discutable vient de son propre ministère. Si le ministre examine les articles 1 et 5, il verra que les paiements clandestins, les pots-de-vin et les commissions occultes sont tous déductibles d'impôt dans certaines circonstances, pratique qui a d'ailleurs été abolie aux États-Unis.

Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre, en tant que chef du gouvernement.

LES PRATIQUES NON RECOMMANDABLES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Étant donné que les déductions de pots-de-vin, de paiements en-dessous de la table, et autres choses du genre, que cela est offensant pour la population canadienne, ma question est la suivante, monsieur le Président: Va-t-il voir à faire cesser cette pratique maintenant? Et va-t-il rendre public d'ici la semaine prochaine le coût de cette pratique, par année, pour la population canadienne?

[Traduction]

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le député sait que le gouvernement, sous la direction du premier ministre, a fait plus pour mettre de l'ordre dans ce que lui avait laissé le gouvernement libéral précédent que tout autre gouvernement dans l'histoire de ce pays. Les Canadiens le savent, et c'est pourquoi nous formons encore le gouvernement et non l'opposition.